

ÉDITO

Chères julirosiennes, chers julirosiens,



Au moment précis où j'écris ces lignes, cela fait quasiment un an que nous sommes confinés et dans nos esprits et dans nos actes. Cela n'est pas sans conséquence sur nos comportements et en particulier sur cette forme de distanciation que nous observons dans nos relations aux autres. La vie continue certes mais comme amputée de nos forces vitales et de ce qui fonde notre besoin de « faire société ». Dans ce contexte à la grisaille tenace, il est difficile en plus, de ne pas éprouver du ressentiment pour la manière dont les élites gèrent cette crise.

En mars 2020 le gouvernement nous disait que nous étions prêts à affronter la pandémie... on connaît la suite...

Arrive l'espoir du vaccin et de la vaccination pour tous. Après quelques jours d'aterrissement et d'incrédulité, nous comprenons vite là encore que quelque chose ne colle pas.

Par la bande, nous apprenons que de sombres batailles d'égo entre chercheurs, sont pour une bonne part, à l'origine du renoncement de l'institut PASTEUR et dans la foulée, que SANOFI devient lanterne rouge dans la recherche d'un vaccin.

Comme si cela ne suffisait pas à redorer son image, le laboratoire annonce tranquillement

la suppression de 400 postes de chercheurs ! Dans le même temps, les brevets privés déposés sur les vaccins autorise le jeu cynique de l'offre réduite et de la demande exponentielle au sein d'une stratégie capitaliste scandaleuse.

Et pendant ce temps à Saint Julien Les Rosiers ?

Nous avons essayé d'anticiper, auprès des personnes les plus vulnérables, la prise de rendez-vous pour la vaccination. Là encore, la cacophonie ambiante et la pénurie de flacons ont laissé les frigidaires vides et les nombreuses personnes âgées inquiètes et en grand désarroi...

La vie continue malgré tout et nous nous employons à la préserver.

Nous avons obtenu le permis de construire pour le lot1 (24 logements sociaux) côté ruisseau des Fonts et CD 316.

Les autres permis devraient suivre dans la foulée (maison en partage – maison de santé – surface commerciale également).

Dans son assemblée plénière de février, la région Occitanie nous a labellisé « Bourg-Centre » avec toutes les opportunités financières que cela peut générer, y compris sur l'accompagnement de la collectivité dans ses projets.

Ceux que nous portons au sein d'Alès Agglomération devraient aboutir en cette année 2021.

Il s'agit de la mise en place de la prévention spécialisée sur les communes péri-urbaines, la validation pour ces mêmes collectivités de la première phase du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui devrait apporter des réponses concrètes sur le plan de la lutte contre la délinquance.

D'autres sont en réflexion comme le devenir de la piscine du Carabiol et la recherche d'un lieu dédié à l'implantation d'un centre de loisirs territorialisé sur la partie nord de la communauté.

Ces actions fortes que je viens d'énumérer pour un territoire plus en phase avec les besoins de la population, prouvent l'importance d'une communauté et sa pertinence lorsque les compétences qu'elle exerce sont en adéquation avec les objectifs qui ont présidé à sa création.

À contrario lorsqu'une compétence relève des fonctions régaliennes d'une commune et qu'elle en constitue le socle comme par exemple l'éducation, il n'y a aucune raison qu'elle migre vers la communauté. Tels sont les enjeux qui se présenteront à nous en cette année 2021.

Bonne lecture à tous et prenez soin de vous.

Le Maire, Serge Bord

Les vœux de 2021

COVID oblige, la cérémonie de vœux de 2021 restera pour longtemps gravée dans nos esprits comme une douloureuse parenthèse.

Cette rupture avec le protocole habituel d'une réception à MANDELA où les julirosiens étaient toujours accueillis en nombre, nous a beaucoup perturbé et à vidé en quelque sorte de son sens initial, une cérémonie conviviale et fraternelle, point de départ dynamique de l'année à venir.

Gageons que les vœux 2022 marqueront la fin de cette triste période que nous traversons sans bien savoir quand elle se terminera.

N.B - Pour mémoire, 6 petits films disponibles sur « youtube » ont été diffusés. Ils sont toujours visibles.

Travaux CD 316



Depuis, septembre 2020, nous faisons réaliser, tant que faire se peut, au gré des confinements, des déconfinements, des contaminations de personnels, les travaux de sécurisation du CD 316.

À ce jour, 95 % du chantier est terminé. Subsiste cependant une liste de « réserves » en attente de réception, qui devrait être levée début avril en fonction de la clémence météorologique.

- Mise en couleur de la chaussée côté village.
- Reprise des supports et des panneaux gênants, ou manquants.
- Pose du plateau ralentisseur en face l'entrée du cœur de village.
- Reprise du pluvial endommagé.

• Chicane CD 316



• Traçage avenue des Mimosas

■ Traçage routier

- **Courant mars, l'avenue des mimosas a fait peau neuve**
En effet, en accord avec les services du département, nous avons fait réaliser, par la société Cévennes Marquage Routier, la **réfection du marquage routier réglementaire**.

■ Travaux à suivre dans les prochains numéros des Échos

- **Fin du CD 316**
- **Réfection de sécurité** dans le secteur d'Arbousse
- **Aménagement sécuritaire** de l'impasse du Mas Dieu lieu-dit « Le Satte »
- **Aménagement de stationnement** provisoire d'essai à Courlas
- **Aménagement d'un parking** à Caussonille
- Etc...

Édito - Vœux 2021	p. 1	Vie communale	p. 16
Travaux	p. 2-5	Les "délibs"	p. 17
Urbanisme - PLU	p. 6	Infos Agglo Alès	p. 18
Vie communale	p. 7-13	Vie communale	p. 19
Vie culturelle et associative	p. 14-15	État civil	p. 20

Travaux voirie et pluvial au Granaudy



• Travaux hydraulique Granaudy

Sur la partie basse, sont entrain de se réaliser des travaux tant attendus, d'amélioration de gestion de l'afflux pluvial lors d'épisodes cévenols. Merci par avance aux riverains pour leur patience.



Sur la partie haute, merci à notre équipe technique municipale qui a réalisé en régie la couverture du réseau pluvial.

Réfection de la voirie Le Blacou



Merci aux riverains du BLACOU pour leur patience et leur compréhension, quant à la gêne occasionnée, par la réfection de la chaussée. Le résultat est là.

Un nouveau revêtement a été mis en place, du croisement avec le CD 904 et le sommet, en essayant au mieux de tenir compte des souhaits des riverains.

Travaux voirie

■ Intervention de l'équipe voirie pour la **préparation de la mise en place des caméras de vidéo-protection**, avec l'enfouissement des gaines en divers endroits de la commune.

■ Nombreuses heures passées à collecter tous les déchets qui malheureusement s'amoncellent auprès des **points de collecte sélectives** et souvent sur certains lieux de la commune totalement inappropriés et ce au mépris de leur propreté, créant une pollution sauvage au visuel désagréable sachant qu'il existe de nombreuses déchetteries facilement accessibles et gratuites.

■ Travaux de **rénovation du mur de soutènement** au dessus du jardin du village de Saint Julien.



■ Création de **jardinières pour l'école élémentaire** positionnées sur le délaissé situé entre les deux écoles qui a été totalement nettoyé.



■ Mise en **fabrication des boîtes à livres** que l'on verra éclore en plusieurs lieux de la commune dans les semaines à venir.

■ Nombreuses interventions sur divers **réseaux électriques** dans les bâtiments communaux pour de la mise aux normes.

■ Mise en sécurité du **parcours de santé au Carabiol**, avec la suppression des structures bois dégradées par le temps et la malveillance de certains, les rendant inutilisables et dangereuses.

■ Remplacement de **panneaux de signalisation** délavés et devenus illisibles.

■ De **nombreuses interventions**, telle que le déplacement de barrière, curage de ruisseau, apport de matériaux pour reprendre les chemins communaux, rebouchage des nids de poule suite aux épisodes pluvieux...

■ **Busage pluvial secteur de Granaudy**, élargissant ainsi la chaussée et facilitant le croisement des véhicules. (Attention aux vitesses excessives).

■ Intervention pour la **gestion de la crise sanitaire en cantine et en milieu scolaire**, ou de petits travaux sont réalisés régulièrement à la demande du personnel enseignant.

■ Travaux de **peinture en mairie**.

■ **Ponçage des extérieurs du Café des Parents** avant mise en peinture prochainement.

■ Participation à l'**approvisionnement des « Restos du Cœur »**.

LE CONSEIL NOMME LES RUES

Dans le cadre de la création du cœur de village, deux nouvelles rues voient le jour. Il fallait donc les nommer pour créer des adresses.

L'adressage des rues et la numérotation du bâti est un élément essentiel pour la vie du village et le bon fonctionnement de nombreux services.

L'adresse normée est la base de la navigation de tous les organismes remplissant des missions de service public, comme l'acheminement du courrier et des colis par le préposé de la poste, mais aussi des secours : Samu, pompiers, gendarmes, qui sans ça, ont du mal à localiser les lieux d'intervention et perdent du temps. C'est dans ce contexte de besoin nécessaire à la bonne administration de la commune et d'obligation réglemen-



taire que le Conseil municipal a eu à délibérer, lors du Conseil du 22 janvier 2021 sur la nomination des ces deux rues.

Les rues de la commune ont des noms de végétaux ou de dénomination géologique. Le nom de personne a toujours été réservé à des bâtiments ou des espaces (salles, places). Nous n'avons pas dérogé à cette règle. La rue qui va du chemin de Saint Julien à l'espace de retournement (« raquette »), devient la rue de l'Arbousier.

Et la rue perpendiculaire à celle-ci et où se trouveront les maisons abordables, se nommera, impasse des Églantiers.



Cœur de village

Premier bâtiment du cœur de village, la construction des 24 logements sociaux va débuter cette année.

Au terme d'une année de travaux de viabilisation du lotissement Cœur de Village, la première construction du quartier va enfin sortir de terre.

En effet, le LOGIS CEVENOL vient d'obtenir il y a quelques semaines, son permis de construire pour la construction de 24 logements sociaux.

Répartis sur deux bâtiments et implantés sur 3500m², les logements se situeront en bordure du bassin de rétention aménagé en espaces verts.

Nous tenons à remercier le Logis Cévenol et son architecte M. BERARDI André qui vont réaliser ce bâtiment moderne et de qualité s'intégrant parfaitement dans le milieu péri-rural et répondant aux besoins de notre population.

Les 24 logements, auxquels près de 70% des citoyens peuvent prétendre, sont composés de 7 T4, 11 T3, 6 T2. Les logements au rez de chaussée ont tous un jardin dont certains donnent sur le bassin de rétention, ceux à l'étage disposent de terrasse.

Les travaux devraient s'étaler sur au moins 18 mois, nous espérons inaugurer ce bâtiment en 2023. Entre temps, la construction d'autres bâtiments devrait débuter aussi. En



effet deux autres permis de construire au moins vont sans doute être délivrés cette année.

Ce sera le cas de la maison médicale et des commerces accompagnés de 20 logements sociaux, dont le permis va être accordé en avril 2021 ; mais aussi de 14 appartements dans le cadre de « maisons en partage » dont le permis va être déposé prochainement.

Après de longues années d'études et de volonté politique le cœur de St Julien les Rosiers devrait battre son plein d'ici peu.



MAISON EN PARTAGE

Les inscriptions sont ouvertes

La maison en partage propose un mode de vie basé sur la collectivité et l'autonomie : les habitants conservent une réelle indépendance, tout en bénéficiant des animations organisées par la maîtresse de maison.

Cet habitat solidaire s'adresse donc à des personnes autonomes âgées, ou handicapées, recherchant un cadre de vie convivial et sécurisant.

La maison en partage de Saint Julien les Rosiers, dont la construction va bientôt démarrer, comptera 14 appartements en location, du T2 de 45 m² au T3 de 59 m², et se situera dans un environnement agréable,



proche des services publics. La livraison est programmée pour fin 2022. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Inscriptions en mairie ou par téléphone : 04 66 86 00 59.



Urbanisme et cadre de vie

Actif depuis le 20/02/2020, le PLU régit désormais les règles de construction sur notre commune.

Ce document définit plusieurs zones de développement avec leurs propres règles. Les zones UB (avec des sous catégories) sont destinées au développement urbain, que ce soit sur des parcelles libres ou par division de parcelles déjà construites. La législation nationale s'imbrique dans nos documents d'urbanismes locaux et nous oblige à densifier notre territoire afin de limiter la consommation des espaces vierges. Notre PLU n'échappe pas à cette doctrine, condition incontournable pour une validation par les services de l'État. Son application depuis maintenant quelques mois est déjà visible sur la commune et les divisions de parcelles se font de plus en plus nombreuses.

Sans perdre son âme, notre territoire se transforme, et parfois ces changements questionnent nos concitoyens ; les règles sont-elles respectées, le terrain n'est-il pas trop petit pour être constructible ?

Nous sommes vigilants à la stricte application des règles et notre policier Municipal est de plus en plus investi dans des missions de contrôles.

Les documents à prendre en compte sont nombreux et complexes. Leur superposition est indispensable car les contraintes, autorisations ou interdictions d'un document doivent être également comparées aux exigences des autres documents qui régissent l'urbanisme. Pour information, au-delà du PLU, notre commune est dotée d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inonda-

tion), d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales avec des notions de ruissellement de surfaces, d'un zonage d'assainissement des eaux usées, de plusieurs cartes de risques (incendie, minier, sismique, argile ...). **L'ensemble des documents liés à l'urbanisme est consultable sur le site internet de la commune. M^{me} AGNIEL reçoit également le public en mairie pour répondre aux questions, et enfin Olivier POUDEVIGNE, adjoint à l'urbanisme reçoit le vendredi après-midi en mairie (prise de rendez-vous auprès de M^{me} AGNIEL).** Les premiers retours d'expériences démontrent que ce document demande certains ajustements.

ATTENTION : un ajustement sur la forme ne veut pas dire une modification du fond ! Il n'y aura pas de changement de zonage de notre document pour ouvrir des surfaces constructibles supplémentaires.

Notre règlement demande à être légèrement adapté pour être sur certains points plus ou moins contraignants, éclaircir des points soumis à interprétations... Nous débiterons donc d'ici le mois d'avril une procédure de modification du PLU. Cette procédure est différente de la procédure de révision et n'intègre que des modifications légères du document. Cette modification sera un simple ajustement technique du règlement. La mise à disposition des documents sera bien sûr l'objet d'une information spécifique et large sur nos outils traditionnels de communication (réseaux sociaux, Écho municipal, presse locale, panneau d'information).

Horaires service

Urbanisme

Ouvert au public :

- lundi matin de 8h30 à 12h
- mardi toute la journée de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- jeudi matin de 8h30 à 12h00
- vendredi matin de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous le vendredi après midi.

Vous pouvez, également, joindre directement le service via l'adresse mail :

urba@saintjulienlesrosiers.fr

PLU - Rappel de quelques règles

■ Information

Certificat d'Urbanisme

Ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le **certificat d'information** et le **certificat opérationnel**. Le 1^{er} donne les règles d'urbanisme, le 2^e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet.

Instruction 1 à 2 mois – validité 18 mois

■ Construction

Sans formalité

- Construction de moins de 5 m²
- Dalle au sol

Déclaration Préalable (DP)

- Partage d'un terrain en plusieurs lots sans équipement commun
- Construction jusqu'à 20 m²
- Extension de moins de 40 m² (en zone U du PLU uniquement)
- Piscines, terrasses...
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Modification de façades (création d'ouverture(s))

Instruction 1 mois – validité 3 ans

Permis de construire

- Extension de + 40 m² (en zone U du PLU uniquement)
- Maison individuelle
- Changement de destination avec modification de façade (habitation en bureau ou commerce ...). Attention à partir de 150 m² de plancher, le dépôt doit être fait par un architecte.

Instruction 3 mois – validité 3 ans

Permis d'aménager

- Division d'une parcelle ou d'un groupement de parcelle en plusieurs lots avec les équipements communs (attention, une simple entrée commune suffit à déposer obligatoirement ce type de demande).
- Création d'un lotissement

Instruction 3 mois – validité 3 ans

Permis de démolir

Obligatoire pour démolir une construction existante que ce soit une démolition partielle ou complète

Instruction 2 mois – validité 3 ans

Les obligations légales de débroussaillage

Le feu n'est pas quelque chose d'hypothétique c'est le deuxième risque naturel dans le Gard, même si le département a été épargné par de grands feux ces dernières années. Des maisons ont cependant brûlé dans l'Hérault et les Bouches du Rhône. Ce risque peut survenir les prochaines années.

Les obligations légales de débroussaillage doivent être respectées pour limiter ce risque et pour la bonne protection des biens et des personnes. Notre commune vient de faire un inventaire des parcelles impactées.

Les zones exposées auxquelles s'appliquent les obligations légales de débroussaillage sont :

- les massifs de plus de 4 ha de bois, forêt, landes et garrigues, plantations et reboisements ;
- la zone de 200 m autour de ces massifs.

Dans ces zones il n'est pas question de faire une coupe franche de l'ensemble de la végétation mais de limiter les zones de contact entre végétaux afin de limiter et/ou ralentir la propagation des incendies.

- L'arrêté du 8 janvier 2013 permet de conserver des taillis d'arbres (bouquets de chênes verts, châtaigniers etc.) d'une surface de 80 m², soit un carré d'environ 9 mètres de coté.



- Il est également possible de conserver une haie, à condition toutefois que celle-ci soit mise à distance des arbres environnants.

Un débroussaillage doit être effectué le long de la voirie ouverte à la circulation du public :

- Il doit faire dix mètres de part et d'autre de la partie revêtue.
- Il est à la charge du propriétaire de l'infrastructure (commune, département, État).

On retrouve le débroussaillage dégageant un gabarit de 5 mètres par 5 mètres sur la voirie d'accès privées.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Les travaux sont à la charge du propriétaire.

Attention, le débroussaillage de 50 mètres doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de la propriété, les travaux peuvent s'étendre sur la ou les parcelles voisines. Vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain. S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut alors en informer la mairie. La profondeur de 50 mètres est calculée à partir de chaque côté de bâtiment pour une construction ou de chaque point de la limite du chantier ou de l'installation de toute nature.

AVANT



APRÈS

Sources, illustrations : https://www.gard.gouv.fr/content/download/27063/194095/file/PRE_OLD_generale_avec_commentaires_20180110_.pdf

TERRAINS CONSTRUCTIBLES À VENDRE À ARBOUSSE

La commune est propriétaire de deux terrains situés à Arbouisse/Le Mas Dieu qui vont être mis en vente au prix du marché une fois toutes les démarches administratives effectuées.

Chaque terrain d'une surface approximative de 2500 m² (dont 1200 m² constructibles) est situé à proximité d'une zone boisée et du chemin communal. Sur ce chemin, le réseau d'assainissement collectif est opérationnel depuis 2018.

Si vous êtes intéressé par une perspective d'achat, il vous appartiendra de poser une candidature en mairie pour faire part de votre souhait ou en téléphonant au 04 66 86 00 59.

Une commission d'attribution sera créée qui élaborera des critères d'éligibilité les plus transparents possibles. Un dossier vous sera alors envoyé.

Bienvenue à la jeune génération !

Ils représentent la nouvelle génération des agents communaux. De ce point de vue leur interview est édifiante sur la manière dont ils souhaitent se mettre à la disposition de leur village en ayant de l'ambition pour lui et en même temps pour eux. Dans cette relation "gagnant-gagnant" nous ne pouvons qu'espérer le meilleur car l'esprit qu'ils insufflent est très encourageant pour l'avenir.

Sébastien MUT



Situation familiale

Je suis papa d'un garçon de 4 ans ainsi que d'une petite fille de 18 mois.

Parcours éducatif et professionnel

Après l'obtention d'un DUT génie mécanique et productique, j'ai changé de voie en passant un titre professionnel en tant que carreleur à l'AFPA, un peu pour suivre les pas de mon père lui-même carreleur. Ensuite j'ai commencé à exercer ce métier dans plusieurs entreprises sur le bassin alésien avec notamment quelques remplacements dans le service technique de Saint Julien Les Rosiers.

Pourquoi intégrer la collectivité ?

Lors de ces remplacements, j'ai conforté l'idée que j'avais sur la collectivité, **c'est être au plus près des besoins des personnes.**

À travers la diversité des travaux effectués, on améliore le quotidien de la population **et en même temps on crée un lien social avec les habitants.**

Quel apport pour la collectivité ?

J'aimerais mettre à profit mes compétences professionnelles **afin de participer à l'évolution de mon village.**

Je suis motivé pour m'investir dans mes missions qui me tiennent à cœur notamment l'entretien des bâtiments et la propreté du village.

Quelles attentes en retour ?

Je voudrais développer mes compétences dans des travaux que je connais peu (soudure, électricité) en me formant.

Quel avenir dans le service public ?

À moyen terme, l'objectif serait de passer des concours me permettant d'évoluer dans ma carrière et obtenir plus de responsabilités.

Stéphane DOLHADILLE



Situation familiale

Je suis marié et père de 2 enfants, j'habite sur la commune depuis plus 10 ans.

Parcours éducatif et professionnel

En parallèle de mes études universitaires, j'ai commencé à travailler dans la maçonnerie. Après l'obtention de mon diplôme en psychologie sociale, j'ai continué à travailler dans le bâtiment pour finalement valider un C.A.P de maçonnerie en alternance.

Pendant près de 7 ans, j'ai travaillé avec différents artisans des bassins alésien et lozérien (principalement dans la rénovation et la couverture).

Pourquoi intégrer la collectivité ?

Tout d'abord pour la diversité des tâches réalisées. J'ai commencé par des remplacements et j'ai pu me rendre compte que dans une même semaine, nous pouvions être appelés à réaliser des travaux qui touchent à la voirie, à la maçonnerie, à l'électricité ou à la plomberie. C'est un travail qui n'est pas du tout routinier et qui à tout pour me plaire.

De plus, toutes ces activités sont des-

tinées à améliorer le confort, et d'une certaine manière le « quotidien » des habitants de la commune ce qui leur donnent un intérêt supplémentaire.

En œuvrant au sein de mon village, j'œuvre également pour mes enfants qui vont grandir ici, c'est une motivation supplémentaire.

Quel apport pour la collectivité ?

J'ai une grande envie de m'impliquer à mon niveau pour l'amélioration du cadre de vie. Je suis de nature plutôt curieuse et volontaire, j'ai un réel plaisir à mettre mes compétences au profit de la collectivité. **Il me tient à cœur de valoriser la commune que ce soit par exemple par la réfection du bâti ou l'entretien de la voirie.**

Quelles attentes en retour ?

Pouvoir me perfectionner dans les domaines qui me sont étrangers tels que les travaux de soudage ou d'électricité par exemple. La mairie me donne également l'opportunité de passer d'ici quelques mois le permis poids lourd. Outre le bénéfice professionnel, je tire forcément un bénéfice personnel de tous ces apprentissages.

Quel avenir dans les services techniques ?

Cela fait bientôt 4 ans que je suis dans l'équipe des services techniques et je compte bien y rester quelques années de plus... (rire).

Plus sérieusement dans les années à venir j'essayerai de passer les concours qui sont à ma portée afin d'évoluer au sein de la fonction publique et, pourquoi pas, accéder à plus de responsabilités au sein de l'équipe.

UN NOUVEAU VISAGE À L'ACCUEIL DE MAIRIE

Pour remplacer l'absence de Fathia ALI-AICHOUBA à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, les julirosiens qui franchissent le seuil de la mairie sont accueillis par Elena DEMONTANT et son sourire qui déride.

Elle s'acquiesce de cette tâche avec gentillesse et bienveillance, s'attachant à apporter aux demandes de nos administrés une attention particulière.



Les vaches de M. DUGAS

Ce feuilleton à nombreux épisodes nous a tenu en haleine pendant plusieurs mois, notamment durant l'été et la période de forte chaleur.

Du coup, bon nombre de julirosiens se sont émus de la situation des vaches de M. DUGAS qui divaguaient sur la commune à la recherche de nourriture et de points d'eau pour étancher leur soif.

Cette sollicitude bien partagée, en dépit de quelques incidents qui auraient pu avoir des conséquences fâcheuses, a permis de travailler sereinement à la recherche d'une solution respectueuse de l'attachement du propriétaire pour ses bêtes et en même temps proposer une alternative en terme de passation de relais à d'autres éleveurs.

Il faut remercier ici la chambre d'agriculture et les services vétérinaires qui, d'un bout à l'autre de l'accompagnement, ont toujours été d'une aide précieuse en terme de professionnalisme.

Par sa connaissance du monde animal et des bons gestes à pratiquer, M. Patrick GRAVIL, éleveur à Saint Privat des Vieux a été la clé de voute de cette fin heureuse.

Il n'a en effet ménagé ni son temps, ni sa force de persuasion pour parvenir à faire revenir à la raison les vaches les plus récalcitrantes.

Il a toujours su garder le contact avec M. DUGAS qui reconnaissait en lui sa même passion pour les animaux.



• Vaux, vaches aux abreuvoirs de fortune

Enfin, et ce n'est pas la moindre des avancées, les services sociaux du département et ceux de la MSA se sont attachés à travailler ensemble pour apporter à cette famille des réponses sur le plan humain.

Pour lier le tout, comme une sorte de fil rouge de la proximité, les élus ont sollicité

les compétences de chacun pour travailler en partenariat et en complémentarité grâce à leurs actions convergentes et bienveillantes. Ils ont permis à cette histoire familiale et animale de se terminer de la meilleure des manières en préservant les intérêts de tous.

Un Duster Dacia mis à disposition pour la police municipale

Depuis la fin du mois de janvier il est possible de croiser le nouveau véhicule de police municipale sur la commune.

Mis à disposition du policier municipal, Loïc LANOE, le Dacia Duster qui présente la particularité de fonctionner au gaz (GPL) ou à l'essence sans plomb, est venu remplacer le Peugeot Tepee âgé de 10 ans, au kilométrage conséquent et à l'équipement obsolète.

Ce renouvellement s'avérait nécessaire pour mettre au service de notre police municipale, et donc au service de la population un outil de travail offrant le panel des technologies appropriées à cette fonction.

M. Lanoë toujours très sollicité et prompt à répondre à vos demandes en fera une bonne utilisation



• M. le maire et M. Lanoë entourant le véhicule

PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS SUR LE GRABIEUX (PAPI 3)

Un montant des travaux qui dérange !

La réunion du comité de pilotage sur l'étude hydraulique et d'aménagement du Grabieux qui a eu lieu à l'Atome ce vendredi 8 janvier a apporté aux participants et en particulier aux maires concernés par les travaux (Alès, Saint Martin de Valgagues, Saint Privat des Vieux, Saint Julien Les Rosiers) son lot de mauvaises surprises.

En effet, on est passé d'une esquisse du projet estimée par le cabinet GAXIEU à 13 millions à un avant-projet quelques mois plus tard d'un montant inflationniste de 30 millions d'euros.

Pourquoi une telle différence ?

Le cabinet GAXIEU s'est justifié en arguant du fait que l'avant-projet nécessitait des études plus fines sur l'opérationnalité technique et poussait plus loin l'investigation (élargissement du cours d'eau, mise en place de gabillons, étude géotechnique pour les murs de soutènement, mise en place de parois berlinoises au pied des maisons,...). S'ajoutaient à ces aménagements onéreux la démolition d'une partie du pont de Grabieux



• Pont du chemin du grès

pour en faire une seule arche, l'achat de terrain pour élargir le ruisseau avec vraisemblablement la mise en place d'une enquête publique qui s'y rattache.

Tout ceci pour faire le constat du désengagement de l'État sur ce montant des travaux, en raison d'une « analyse multi-critères » négative.

Autrement dit, lorsque les services font le rapport « coût » d'un côté, « bénéfice » de l'autre, la preuve n'est pas suffisamment apportée que ces interventions vont réellement être efficaces.

Il restait la solution de la délocalisation

des habitations très exposées (quartier du Moulinet par exemple) qui serait prise à 100% par l'État pour les dossiers. Mais ces dossiers éligibles sont loin de refléter les besoins en la matière (20 maisons sur 40) avec tous les problèmes humains que ces choix génèreraient.

En fin de réunion, une délégation des « sinistrés du Grabieux » a été invitée à s'exprimer. Très surpris d'apprendre le coût inflationniste des aménagements, ils souhaitaient cependant privilégier le scénario 1, c'est-à-dire la prise en compte des travaux, commune par commune.

Dans le nouveau scénario, les aménagements sur St Julien Les Rosiers ne sont même pas cités.

Commencer par l'amont, c'est-à-dire chez nous, pour aller vers l'aval pouvait être assimilé à du bon sens, mais on attendra des moments plus favorables pour en reparler, comme la demande de recalibrage du pont du Grès, point d'accès pour les camions à la zone artisanale qui a fait l'objet d'un chiffrage dissuasif !

BOURG-CENTRE

Notre commune prend rang pour l'avenir !

Il y a quelques mois, les élus décidaient de s'engager dans un processus de labellisation dénommé « Bourg-Centre ».

Porté par la région OCCITANIE, ce dispositif vise à reconnaître tout particulièrement les communes dites de pôle de centralité principale ou secondaire, qui souhaitent valoriser leurs potentiels.

Pour ce faire, ils ont sollicité le cabinet APTER et sa responsable M^{me} ÉTIENNE qui a accompagné la commune dans ses réflexions avec une réactivité d'un professionnalisme à toute épreuve.

À partir du programme de gouvernance 2020-2026 et des perspectives qu'il dégage, les élus ont mis en avant pour le court, moyen et long terme, des axes d'orientation dont nous retranscrivons ici les principaux.

Cette reconnaissance de St Julien Les Rosiers, classée désormais « Bourg-Centre » par la région OCCITANIE (conseil du 15 février) et par Alès Agglomération (conseil du 18 février) nous permettra d'avoir désormais une relation privilégiée avec la région en particulier en ce qui concerne nos demandes de financement qui devraient obtenir des subventions bonifiées. Mais au-delà de cette opportunité matérielle, il s'agit aussi d'une vision d'avenir pour notre village en matière d'équipement de protection de l'environnement et du vivre-ensemble.

- **Axe 1** : amélioration du cadre de vie et mixité sociale : des hameaux reliés à un cœur de village moderne et attractif.
 - Action 1-1** : création d'un cœur de village, lieu de vie central et intergénérationnel.
 - Action 1-2** : patrimoine et transition énergétique.
 - Action 1-3** : circulation et stationnement dans le bourg centre et les hameaux.
- **Axe 2** : affirmation du rôle de centralité en lien avec Alès Agglomération et les communes voisines sur l'axe Alès-Aubenas.
 - Action 2-1** : amélioration des mobilités et liaisons douces.
 - Action 2-2** : réfection et valorisation des établissements publics et services de la commune.
 - Action 2-3** : partenariats culturels.
- **Axe 3** : la valorisation des équipements de loisirs et le développement de service de qualité.
 - Action 3-1** : poursuite de l'aménagement de l'espace MANDELA et ses abords.
 - Article 3-2** : réaménagement du site du Carabiol.
 - Article 3-3** : le site de Mercoirol, un site à fort potentiel de développement touristique.

CROUZET ALÈS

Ensemble sauvons les 64 emplois

ALÈS CROUZET est une entreprise phare du bassin alésien spécialisée dans la recherche et la production de moteurs électriques sophistiqués pour la médecine, la domotique, le ferroviaire...

Elle réalise des profits substantiels et elle a bénéficié en plus des aides publiques, du crédit compétitivité et dernièrement d'un prêt de 20 millions d'euros du fond de relance qui vont servir à supprimer les 64 emplois.

Tout ceci est inadmissible ; l'argent public doit être au service de l'emploi et non à contribuer à sa destruction !



Une pétition est à votre disposition en mairie pour demander au gouvernement de faire pression sur le groupe CROUZET afin que ce dernier abandonne son projet de fermeture de l'unité d'Alès.

Solidarité AVEC LE MAIRE DE LASALLE



Plus de 150 maires venus des quatre coins du département, se sont retrouvés à Lasalle pour soutenir son maire, Henri DE LATOUR, victime d'une agression publique et dire STOP à toutes formes de violence à l'encontre des maires et de l'ensemble des élus de la République dans l'exercice de leur mandat.

Signalons la présence de M. Jean RAMPON, sous-préfet d'Alès, venu au nom de l'État dire toute sa solidarité envers les maires.

Stop AUX DISCRIMINATIONS SOUS TOUTES LEURS FORMES



Patrick MALAVIEILLE, maire de La Grand-Combe et vice-président du conseil départemental du Gard a été victime de propos homophobes et racistes.

Notre municipalité condamne avec force ces propos inacceptables et insupportables ! L'homophobie n'est pas une opinion mais un délit grave, puni par la loi.

Nous renouvelons au maire de La Grand-Combe et à ses proches l'assurance de notre solidarité. Il a porté plainte à juste titre pour bien signifier la gravité de tels comportements. À travers lui, nous pensons aussi à toutes les victimes de la bêtise humaine et du rejet de l'autre dans sa différence qui, souvent, se désespèrent et souffrent en silence.

Les CM2 de M^{me} AUBAGUE en opération propreté



GUINGUETTE

Bonne nouvelle dans cette empêchement généralisé de vivre des moments de convivialité, la guinguette du CARABIOL sera reprise par Eléna et Brice DEMONTANT durant le mois de juin, juillet et août 2021. Bien entendu si la réglementation sanitaire nous en donne l'autorisation. On croise les doigts !

Avec leurs chasubles jaunes, comme les abeilles travailleuses, les élèves de la classe de Madame AUBAGUE se sont, durant tout un après-midi, appliqués à ramasser papiers, cartons, plastiques, masques, mégots de cigarettes...

Il fallait les voir, par petits groupes, nettoyer toute la zone du « cœur de village » avec enthousiasme et fierté de participer à leur manière, à la protection de notre environnement !

Le plus impressionnant, c'est la quantité incroyable de mégots de cigarettes ramassés

dans un grand plastique transparent : des centaines qui polluent les sols d'une manière insidieuse et silencieuse.

Un grand merci aux enfants de cette classe, à son enseignante M^{me} AUBAGUE aidée par M^{me} AMATO pour cette belle leçon de civisme et de savoir-vivre qu'ils nous ont donnée.

Toute reste à faire hélas en matière de prise de conscience du respect de notre environnement. Rappelons que la commune met à disposition un agent à temps plein qui s'emploie, dès le lundi matin, à nettoyer les saletés des anonymes irresponsables.

Broyeur à végétaux



• Olivier et Daniel nos jardiniers

Afin de compléter le parc des véhicules et engins divers utilisés par l'équipe voirie et espaces verts, l'achat d'un broyeur à végétaux de marque BUGNOT, pouvant avaler des bois de 120 mm de section, et tractable par les véhicules légers équipés d'un crochet d'attelage a été validé.

Achat subventionné par l'État au titre de la DETR à hauteur de 40% sur un montant total de 15 000€.

Ce broyeur qui est en fonction depuis début février permet le broyage de végétaux de taille et de débroussaillage, revalorisant ainsi des déchets verts en générant du paillage utilisé dans les différents espaces verts de la collectivité.

La gestion de cet outil a été confiée à M. Olivier DOMENGER et M. Daniel DHOMBRES, notre équipe espace vert.

Cimetière

BRÈVE



• Portail côté sud

Le programme « zéro phyto » va continuer d'être appliqué au cimetière avec le décaissement des allées de la partie ancienne pour la mise en place de terre végétale qui sera ensemencée prochainement.

• Le portail d'accès sud est enfin terminé avec la réalisation des enduits d'encadrement. Un grand merci aux entreprises Péchier et EVI-BTI.

• Le portail d'accès côté parking a reçu une motorisation automatisée et programmée, ce qui permet une ouverture et une fermeture programmée, rendant impraticable cet accès la nuit.

• Prochainement création d'un pluvial et curage de l'existant qui contourne le cimetière dans la partie nord pour évacuer au maximum les eaux de ruissellement.

• La mise en place d'une cuve réserve d'eau proche du portail, permettant l'arrosage et ainsi palliant à la fermeture du réseau d'eau par souci de protection contre le gel responsable de fuites onéreuses en attendant un climat plus doux.

Une étude est en cours pour la mise en place d'un columbarium, d'un puits de dispersion des cendres et d'un jardin du souvenir, de cavurnes et l'implantation des concessions à venir.

EMPLOIS SAISONNIERS 2021

Cette année 2021 est toujours placée sous le joug de la covid 19. Confinement et règles de sécurité sanitaires obligent, certains services et animations n'auront pas lieu.

De ces faits le nombre d'emplois saisonniers que la commune peu proposer pour l'été est de deux, pour une durée de trois semaines au service voirie essentiellement.

Donc si vous résidez sur Saint Julien les Rosiers, que vous avez 18 ans ou plus et que vous cherchez un premier emploi, envoyez vos CV et lettre de motivation avant le 23 avril 2021.

La commission personnel étudiera vos candidatures et vous serez convié à un entretien préalable.

À noter : le portail côté sud ne sera ouvert que pour les cérémonies.

■ À PROPOS DU MIMOSA, AVENUE DES MIMOSAS



Au départ, ils étaient deux frères, deux mimosas plantés avenue des Mimosas il y a quelques années.

Il semblait important aux élus en effet de relever le défi d'une implantation sur une voie pas très abritée et de mettre en adéquation le nom de la rue avec la présence de l'arbre qui porte le même nom.

Le premier a été volé ; seul subsiste en son lieu et place un trou où poussent les herbes folles.

Le second a survécu l'année dernière aux coups de sécateur d'une personne qui, sans vergogne aucune, a fait son marché au détriment du bien commun. Il était magnifique à ce moment là, dans son jaune inimitable. Cette année, extrêmement réduit dans sa

voilure, il n'en a pas pour autant renoncé à reflorir sans rancune et d'une manière tout à fait généreuse.

On tremblait pour lui. On le surveillait comme la prunelle de nos yeux.

Allait-il tenir sa floraison sans être importuné, voire agressé ? Pari perdu, hélas...

Certaines de ses branches les plus fleuries ont cédé, comme arrachées, gratuitement décapitées.

Peut-être faudra t-il demain, comme pour les animaux sauvages, regarder les arbres dans des réserves parce que nous aurons eu la bêtise et l'inconscience de réduire notre espace relationnel à la nature, d'une manière irréversible.

• Nouvelle tentative avec ce jeune mimosa

En ce moment, la culture travaille surtout... la frustration !

Fin janvier, l'Office Municipal de la Culture a tenu son assemblée générale et renouvelé son bureau

Président : Noël Stasiaczik
Trésorier : Bernard Siau
Secrétaire : Danielle Lis

Vice-président : Vincent Aigon
Trésoriers adjoints : Pierre Pic et Bernard Martin
Secrétaire adjointe : Lyne Robert

Nous avons renouvelé notre partenariat avec le Kiosque, la médiathèque et l'APE.

Tous les événements en salle sont interdits au moins jusqu'au 31 mars, il est donc difficile de faire des projets.



Nous avons proposé un concours photo à destination des enfants... qui n'a pas soulevé beaucoup d'enthousiasme ! Il était surtout prévu en cas de confinement, mais nous avons eu la chance d'avoir de vraies vacances scolaires.

Dans les projets d'été, nous aurons le Grand Prix de la Chanson le 13 juillet 2021 et nous ferons une ou deux séances de cinéma en plein air au Carabiol.

Pour la suite, on croise les doigts !

CALENDRIER CULTUREL PRÉVISIONNEL 2021

Mai

Cirque (sous réserve des conditions sanitaires)

Juin

Activités autour de la Journée Environnement

Juillet

13 juillet

Grand prix de la chanson et feu d'artifice

27 juillet

Cinéma en plein air au Carabiol
Antoinette dans les Cévennes

Août

13 août

Cinéma en plein air au Carabiol

Septembre

Jeu de piste sur le thème du patrimoine communal (date à fixer)

Octobre

Fortun'Art et Concert Georges Brassens (date à fixer)

Novembre

Marché de Noël (en général le dernier week-end à confirmer)

Décembre

Concert ou Chorale (à confirmer)

Une médiathèque active

La Médiathèque compte actuellement plus de 900 adhérents et de nombreuses nouvelles inscriptions ont été enregistrées depuis ce début d'année.

Malgré cette période Covid la fréquentation est restée importante. Nous vous rappelons la gratuité du prêt des livres, CD, DVD...

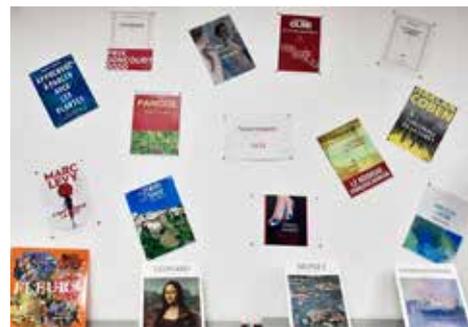
Régis CAMPOS, notre informaticien est en train de finaliser la mise en ligne de la médiathèque. De chez vous, vous aurez accès aux ouvrages et vous pourrez effectuer vos réservations.

Prochainement nous vous communiquerons par mail la démarche à suivre. Mais dès à présent vous pouvez consulter les nouveautés sur le site officiel de la mairie :

www.saintjulienlesrosiers.fr

En ce début d'année de nouvelles acquisitions d'albums, bandes dessinées, mangas, documentaires et romans pour le secteur jeunesse, et romans, romans policiers et documentaires pour le secteur adulte.

Nous demandons aux retardataires de bien vouloir rapporter les documents en leur pos-



session afin de ne pas pénaliser les autres lecteurs. Nous les remercions par avance.

Un nouveau règlement vous sera remis prochainement lors de votre passage en médiathèque. **Nous vous rappelons les horaires d'ouverture pendant la période Covid avec toujours le respect des normes sanitaires en vigueur.**

Lundi	9h30 - 11h30
Mardi	16 h - 17h45
Mercredi	9h30 - 12h / 14h - 17h
Jeudi	15h - 17h30
Vendredi	15h - 17 h.

Nous vous souhaitons d'agréables lectures.



Histoire du fils

Marie-Hélène LAFONT

Éditeur : Buchet-Chastel

Prix Renaudot 2020

À la naissance, André est abandonné par sa mère et confié à sa sœur Hélène. Abandon heureux puisqu'il sera élevé par sa tante, son oncle et ses trois cousines, il a grandi aimé, choyé, entouré. Il ne saura rien au sujet de son père jusqu'au jour de son mariage. Le livre repose sur la quête d'identité d'un homme, l'hésitation entre le besoin et la peur de savoir...

Un secret familial porté par un plume alerte, vive parfois même brutale mais avec tellement de poésie.

C'est l'histoire d'une famille de la petite bourgeoisie provinciale sur trois générations (1908-2008).



Les soleils de l'hiver

René Barral

Éditeur : De Borée

René Barral est très attaché à sa terre des Cévennes au sein de laquelle il a grandi et qu'il dépeint avec beaucoup d'amour.

Les soleils de l'hiver est son dernier roman qui se déroule non loin de Le Vigan, roman rempli de tendresse mais aussi d'amertume émanant de personnages attachants.

Les lecteurs amateurs de terroir vont pouvoir s'évader et se plonger dans cette touchante histoire au plus profond des Cévennes gardoises.

HOMMAGE À ANNE SYLVESTRE

60 ans d'une carrière sans interruption jalonnée de nombreuses chansons, spectacles, voyages, rencontres, engagements, ... Elle a à son actif une vingtaine d'albums sans compter 18 albums de fabulettes destinées aux enfants.



« Toutes ses paroles font sourire, réfléchir, s'attendrir et souvent les trois à la fois. Avec légèreté mais aussi lucidité, sur un ton goguenard mais qui n'exclut jamais la tendresse ou la poésie, elle réussit à aborder tous les aspects de la vie d'aujourd'hui, celle des femmes surtout... » Benoîte Groult

Le centre social le Kiosque et son équipe d'animation

Le Kiosque propose de multiples activités et services pour tous les âges de 0 à 99 ans.



L'équipe bénévole et les professionnelles de l'association vous accueillent

• Du lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h (sauf le lundi matin)

Au centre social, 16, place de l'église.

Renseignements : 04 66 86 52 06 - cslekiosque@free.fr  **Centresocial le Kiosque**



Élodie

Référente accueil - Animatrice

Accueil - Aide aux démarches administratives et informatiques (CAF, guichet ; concerté CARSAT, ...).

Accompagnement scolaire primaire : activités mercredis multisports (6-10 ans).



Mélissa

Référente jeunesse Animatrice

Accueil jeunes les mercredis après-midi et les vendredis soirs.

Activités sportives, culturelles et de loisirs.

Séjours européens et mini-camps.

Accompagnement scolaire collégien.



Laura

Référente familles et seniors

Éveil psychomoteur (0-3 ans) - Ateliers parents-enfants - Sorties familles - Aide aux vacances - Activités : cuisine, couture, sophrologie, petit-déjeuner santé... Initiation à l'informatique - Accompagnement aux démarches (CAF, guichet concerté ; CARSAT, ...) - Atelier « Bienvenue à la retraite »



Aurélie

Comptable et secrétaire



Alice DRUELLE
Directrice



Francis GUILHAUMOND

Président depuis le 3 juillet 2020

Francis est un retraité actif, engagé au Kiosque et à la Fédération régionale des centres sociaux depuis 2015. Il a débuté comme bénévole à l'accompagnement scolaire primaire et collégien puis il est devenu administrateur. Francis est engagé pour la jeunesse et le mieux vivre ensemble sur le territoire dans le respect des valeurs de solidarité, dignité humaine et démocratie.

FIBRE OPTIQUE

Où en sommes-nous ?

À un moment où l'on parle beaucoup d'installation de la fibre optique, il est temps de faire pour notre commune, le point de la situation en matière de très haut débit.

Pour rappel, le département du Gard a pris l'initiative d'équiper les 305 communes qui ne sont pas en zone AMII (dont l'opérateur est ORANGE) d'un réseau d'initiative publique en partenariat avec SFR pour le déploiement et l'installation du projet.

Pour mémoire cela signifie sur un plan départemental :

- 257 000 prises FTTH (fibre jusqu'à la maison)
 - 49 nœuds optiques (NRO) sur 4 ans
 - 650 armoires de rue (SRO) à déployer
- Deux sous-traitants ont été retenus :
- JSC pour le Sud du département
 - CIRCET pour le Nord du département

L'année 2021 va voir le démarrage des travaux sur notre commune.

Cela commencera par la mise en place du nœud de raccordement optique (NRO) au cœur du village .

Ce NRO équipera également toutes les prises de Rousson soit au total : 8 SRO, 3804 prises, 2 communes

Pour St Julien Les Rosiers il s'agira d'équiper :

4 SRO et 1618 prises

Au niveau du phasage des travaux :

2021 : déploiement du NRO de St Julien Les Rosiers. Installation des 4 sous-répartiteurs optiques avec travaux de génie civil.

2022 : déploiement des 1618 prises, dépendantes du NRO de la commune avec travaux génie civil.

Fin 2022 : après un gel réglementaire de 3 mois, le réseau pourra être commercialisé. **Cas particulier des secteurs d'Arbousse haut et bas, Cercafiot, LE Mas Dieu, Le Satte.**

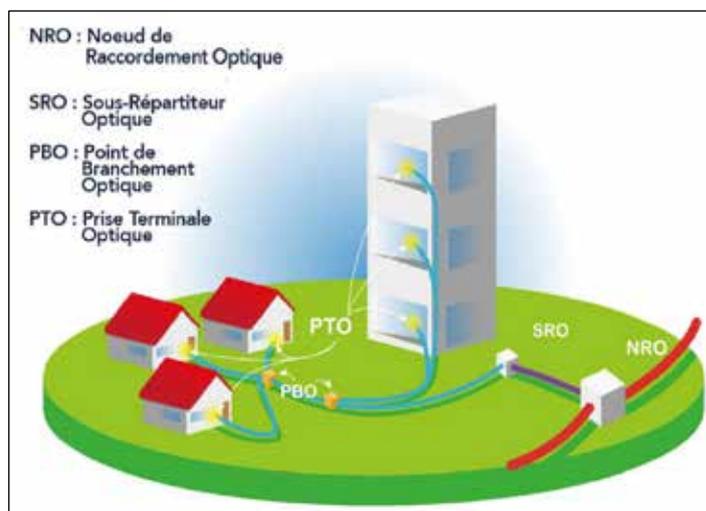
Ces quartiers de notre commune dépendent du NRO de La Grand-Combe.

Les travaux ont déjà bien démarré et avec un peu de chance, les julirosiens de ces hameaux seront équipés avant la fin de l'année 2021.

Il s'agira de 64 prises déployées sur ce secteur.

En ce qui concerne les immeubles collectifs appartenant à des propriétaires privés, une convention « d'opérateur d'immeuble » doit être signée avec WIGARD Fibre.

Important - Le raccordement à la fibre optique est un droit : les propriétaires ne peuvent pas s'y opposer.



Pour plus d'informations : suivez le déploiement du réseau sur gard.fr

COMPTEUR LINKY

Mais que fait la Mairie ?

Cette question revient souvent au moment où sur notre commune la société PARERA remplace les compteurs électriques des particuliers par des compteurs LINKY.

Sans remettre en question les inquiétudes légitimes pour les uns et la satisfaction pour les autres, il est bon cependant de rappeler que nous avons utilisé tous les moyens que nous donnait la législation pour nous opposer à la mise en place de ces compteurs sur notre commune. À savoir :

- Délibération en conseil municipal du 20 septembre 2018
- Lettre du Préfet nous demandant de retirer notre délibération
- Refus de le faire
- Recours du préfet auprès du tribunal administratif
- Réponse du T.A donnant raison au représentant de l'État et demande très explicite d'obtempérer.

À ce jour les particuliers ne peuvent s'opposer à la mise en place de ces compteurs lorsqu'ils sont sur le domaine public, puisqu'ils

font partie du circuit de distribution et du comptage, et de surcroît il ne leur appartient pas. Néanmoins ils peuvent essayer de s'opposer à l'accès au compteur si celui-ci est à l'intérieur de l'habitation dans le domaine privé, mais ils auront du mal à faire valoir leur position du fait des articles 6-1 à 6-5 du contrat de vente d'électricité qui les lie à ENEDIS (ex.EDF). Seules les personnes reconnues médicalement sensibles aux ondes peuvent refuser le remplacement de leur compteur par un compteur LINKY.





Conseil municipal 1^{er} octobre 2020

D2020 56 - Acquisition de terrain chemin des Tribes - parcelle AO N° 245 de 36 m² et AO N° 308 de 12 m² : propriété de M. CAUSSE Jean-Louis

D2020 57 - Acquisition de terrain impasse de Caussonville (une partie de la parcelle cadastrée section AO N° 328 de propriété de M. et M^{me} AGNIEL Christian

D2020 58 - Attribution du marché de travaux de voirie et pluvial

Accord cadre mono attributaire à bons de commande

D2020 59 - Participation de la commune à la Société Publique Locale « SPL 30 » et désignation de ses représentants à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales

D2020 60 - Décision modificative N° 1 - Budget Général

D2020 61 - Acquisition de terrain – lieu dit La Carrierasse

- parcelle AI N°5 de 177 m² propriété de M. AGNIEL Claude

- parcelle AI N°6 de 929 m² propriété de M. CRESPON

D2020 62 - Convention de mutualisation pour l'entretien et l'utilisation d'un cinémomètre (radar de contrôle vitesse)

D2020 63 - Médiathèque : instauration de la gratuité pour l'adhésion et le prêt d'ouvrages et autres documents de la médiathèque

D2020 64 - Subvention exceptionnelle aux « Restos du Cœur » – Réfection du local de Salindres

D2020 65 - Subvention exceptionnelle au « Secours Populaire » pour l'opération « Urgence LIBAN »

D2020 66 - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021 - Installation de la vidéo protection sur la commune.

D2020 67 - Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE - Maison de santé pluridisciplinaires

D2020 68 - Alimentation des points des bouches et poteaux incendie

Convention financière avec Alès Agglomération

Conseil Municipal du 26 novembre 2020

D2020 69 - Acquisition de terrain – ARBOUSSE

- parcelles A N°657-654-320 de 3186 m² propriété des consorts ROUVEYROL

D2020 70 - Attribution du marché d'assurance 2021-2026

D2020 71 - Subvention du budget général au C.C.A.S.

D2020 72 - Subvention du budget général au budget lotissement

D2020 73 - Travaux d'extension du réseau électrique

Les Bas Pras - Chemin de Lariasse

D2020 74 - Convention relative au financement de l'extension du réseau électrique- chemin de Lariasse

Raccordement de la parcelle AH n° 82

D2020 75 - Travaux d'extension du réseau électrique – Le Mas Vidal

D2020 76 - Convention relative au financement de l'extension du réseau électrique

- Chemin du Mas Vidal -

Raccordement de la parcelle AL n°74

D2020 77- Décision modificative N°2 - Budget Général

D2020 78 - Décision modificative N°1- Budget lotissement cœur de village

D2020 79 - Délibération contre le transfert automatique de la compétence an matière de PLU

D2020 80 - Subvention exceptionnelle à l'association AMR 30 « Solidarité rurale inondations du 19-09-2020 »

D2020 81 - Dispositif « Bourg Centre »

Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE et au Département du GARD

D2020 82 - Extension Complexe Polyvalent Nelson Mandela

Demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération d'ALÈS au titre des Fonds de Concours et de l'État au titre de la DETR

D2020 83 - Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants, achat de drapeaux de cérémonie

D2020 84 - Autorisation de demande de defrichement - Vente terrain Arbousse parcelle A 75

D2020 85 - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021– Installation de la vidéo protection sur la commune.

Conseil municipal du 22 janvier 2021

D2021 01 - Convention de partenariat avec Centre Social Le Kiosque et la commune de Saint Julien les Rosiers

D2021 02 - Subvention au Centre Social Le Kiosque pour les activités « Bouge tes vacances » et « Mercredis malins »

D2021 03 - Modification du tableau des effectifs des emplois communaux

D2021 04 - Lotissement « Cœur de village » - Dénomination des rues

D2021 05 - Délibération contre le transfert automatique de la compétence an matière de PLU

D2021 06 - Subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales du personnel Mmunicipal

D2021 07 - Pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération Alès Agglomération (mandature 2020–2026)

D2021 08 - Délibération autorisant M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition de services, de gestion, de personnels, de bâtiments et de terrains ou sites avec la communauté d'Agglomération « Alès Agglomération »

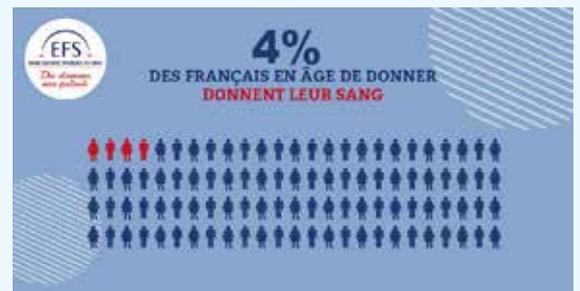
D2021 09 - Approbation du contrat « Bourg Centre ».



BON À SAVOIR

Collecte de sang

Une collecte de sang organisée par l'Établissement Français du Sang, aura lieu à l'espace MANDELA le mardi 20 avril 2021 de 14h à 19h. Les julirosiens sont invités à y participer en nombre.



COMPÉTENCE ÉDUCATION

À la demande du préfet, Alès Agglomération est tenue de revoir ses statuts avant la fin de l'année 2021.

À l'intérieur de ces statuts, il s'agira aussi de revisiter les compétences qu'elle porte.

Parmi celles-ci, la compétence « Éducation » figure parmi les plus sensibles et fait l'objet depuis plusieurs mois d'intenses réflexions de la part des maires des 72 communes sur son devenir.

Un constat unanime est dressé : le fonctionnement hybride de la compétence partagée (gérée par la commune mais transférée à la communauté) n'est pas satisfaisant.

En effet, trop de lourdeurs administratives et de temps perdu pour faire en doublon sans pour cela être plus efficace.

Le choix qui nous est donné est le suivant :

→ soit on décide une gestion pleine par l'agglomération avec transfert du personnel et des financements (cela vaut aussi pour le péri-scolaire).

→ soit on décide le retour aux communes et tous les transferts qui s'y rattachent

Les élus de Saint Julien Les Rosiers se sont prononcés très nettement pour le retour de cette compétence dans le giron communal.

En effet, cette volonté met en exergue l'échelon de proximité qui est le plus adéquat pour gérer au quotidien, en direct et sans intermédiaires, l'école, la cantine et le péri-scolaire.

Pour une commune, le choix de mettre des moyens importants pour la réussite scolaire de nos enfants fait partie des priorités. Il

n'est pas sûr qu'avec l'harmonisation des moyens à 72 communes nous n'ayons pas à déchanter sur le contenu du projet scolaire communautaire.

De plus, dans des situations quelquefois difficiles, c'est à la porte du Maire que l'on vient frapper et non à celle du président de l'Agglomération car on sait qu'il y aura réactivité....

Enfin s'il est pertinent pour les projets structurants ou pour les services mutualisés (ordures ménagères par exemple) que l'agglomération soit repérée en tant que chef de file donc porteur de la compétence, il n'en reste pas moins que notre école communale doit rester une école communale.

Le débat est lancé avec vigueur, la réponse sera apportée dans les mois qui viennent.

CRÉATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Lors du conseil de communauté du 16 décembre dernier les 112 délégués communautaires ont voté à l'unanimité la création de ce conseil qui aura pour particularité le traitement de la délinquance sur tout le territoire ainsi que la mise en place d'une politique de prévention concertée.

Un CISPD est un outil de concertation au service des élus et de la population qui définit des priorités d'actions pour lutter contre la délinquance et les grandes problématiques de notre époque (violences intrafamiliales, décrochage scolaire, addictologie, ...).

Dans un premier temps ce conseil intercommunal s'ouvrira aux communes péri-urbaines puis aux communes du Nord de l'agglomération pour terminer enfin par le Sud de la communauté.

Il commencera par travailler sur un diagnostic intercommunal de sécurité aidé en cela par un cabinet spécialisé. Cette réflexion devrait s'étaler sur une année.

Des groupes de travail seront constitués pour travailler sur les thématiques choisies.

Le CISPD mobilisera toutes les forces vives du territoire qu'elles soient associatives, administratives, judiciaires ou de sécurité.

Elles seront appelées à travailler ensemble et en concertation pour apporter à nos communes des réponses personnalisées, innovantes et efficaces.

Rappelons que l'élu délégué à la mise en place de ce CISPD est notre maire, Serge BORD.

N'oublions pas enfin que, malgré l'implication des élus à ce dispositif, c'est l'État qui est compétent au premier chef pour la sécurité des personnes et des biens.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rappel - Depuis le 1^{er} janvier 2019, les compétences eau et assainissement appartiennent à Alès Agglomération.

Pour l'eau, la production est confiée à VEOLIA par une délégation de service public (DSP).

La distribution se fait en régie par la REAAL (Régie des Eaux d'Alès l'Agglomération Alésienne).

Si vous rencontrez un problème lié à l'eau ou à l'assainissement, un seul numéro de téléphone, **REAAL : 04 66 54 30 90**

Cas particulier : les habitants du Mas Dieu, du Satte et de Cercafot. Pour ces quartiers c'est toujours VEOLIA qui gère les

problèmes d'eau et d'assainissement, **VEOLIA : 04 66 56 14 22**

En ce qui concerne les factures d'eau et d'assainissement, elles ont connu une évolution tarifaire en 2021 de l'ordre de 3,27% qui sera reconduite au cours des prochaines années. En ce qui concerne notre commune, cela se traduit, pour une consommation moyenne de 100 m³/an par 14.09€HT d'augmentation.

NB - Pour ceux qui ne sont pas raccordés à l'assainissement collectif (usagés du SPANC) tarif inchangé à 20€ par an.

De nouveaux artisans et entrepreneurs dans la commune

■ Olivier BLANC est un habitant de la commune que beaucoup connaissent. Olivier Blanc devient indépendant en prenant la franchise de « La Maison des Travaux » et change pour le métier de « courtier en travaux ».

Le courtier en travaux accompagne les particuliers et professionnels sur la définition des besoins dans leur projet, puis il sélectionne les entreprises du bâtiment les plus à-même de répondre tout en respectant les contraintes de planning et de budget. À noter que la prestation du courtier en travaux est entièrement gratuite pour les clients.

Pour le contacter :

La Maison des Travaux Alès
CÉVENNES TRAVAUX SERVICES
95A chemin du Serre de Courlas,
30340 Saint Julien les Rosiers
tél. 07 85 77 88 73

Mail :

olivier.blanc@lamaisondestravaux.com

Site Web :

<https://ales.lamaisondestravaux.com/>

■ Florence GIL, après avoir passé trois ans en EHPAD, elle se lance à son compte en proposant ses services d'aide à domicile adaptés à chaque client.

Elle intervient dans un rayon de quinze kilomètres autour d'Alès et ses prestations sont réglables par chèque emploi service du CESU. Les tâches qu'elle propose vont de l'aide aux personnes : repas, courses, gestes du quotidien : toilette et habillage, accompagnement dans la vie sociale. Et aussi dans l'entretien de la maison, linge et repassage.

Renseignement : tél. 07 86 15 21 73

■ Alexandre FORLONI démarre une activité de plomberie et étanchéité au : 8 montée des tilleuls 30340 Saint Julien les Rosiers, **tél. 06 75 83 16 75**

■ Le petit chalet canadien

Une nouvelle activité de restauration rapide a ouvert avenue de Rosiers.

C'est un food truck qui propose des spécialités canadiennes aux saveurs d'érable et comme plat référence, une vraie poutine comme au Québec. Il offre un service de commande en ligne à l'adresse :

www.saveurs-erable.fr

JARDINS FAMILIAUX

Il reste 3 parcelles à attribuer



Les julirosiens intéressés peuvent téléphoner à M^{me} HECHT, 06 13 25 75 96
Coût de la location : 60 €/an

PISCINE DU CARABIOL

La fermeture est envisagée



Sous réserve de la réponse positive d'Alès Agglomération à qui nous avons demandé de reprendre la piscine du CARABIOL, il y a de grandes chances que celle-ci reste fermée durant 2021 si celle-ci est négative.

En effet, le rapport dépenses/recettes (40 000€ de dépenses pour 4 000€ de recettes), ne nous permet plus, dans un contexte de réduction drastique des dotations de l'État, d'assumer l'ouverture de cette structure.

Faire appel à la communauté n'avait rien de surprenant dans la mesure où, pour information, plus de 80% des personnes qui fréquentent la piscine sont des habitants d'Alès ou des communes voisines.

État civil juliroisien 2020

NAISSANCES 2020

Bienvenue au 22 bébés de l'an 2020 et toutes nos félicitations aux parents !

- AGRAIN Kylian, Julien, 25 novembre à Alès
- ALLES Kali, Laura, 24 juin à Alès
- ALZONNE Vincenzo, Tino, Marlon, 31 août à Alès
- ARSLAN Mehmet, Akif 25 avril à Alès
- AUDEGONG Iona, Véronique, Florence, 4 septembre à Alès
- BAILLE Elise, Emma, 24 mars à Alès
- BEDIOUNE Karelle, Gaétane, 27 juin à Alès
- BEDOS Lucie, Murielle, Lydia, 29 juin à Alès
- BOLIVAR DE JESUS Eva-Lyn, 24 juin à Alès
- CONRAZIER Léoni, Max, 1er avril à Alès
- COURBETTE Hanna, Valérie, Caterina, 18 juin à Nîmes
- GARNIER Hugo, Noa, Tim, 22 décembre à Alès
- GUIBERT Layna, Séréna, Chantal, Jeannine, 15 septembre à Alès
- HEBRARD Kessy, Dina, 22 février à Alès
- KACEL Amastan, Christian, Ouidir, 17 août à Alès
- KEOMANY Noémie, Vang, Michelle, 27 janvier à Alès
- MALOVRVY Ethan, Jean-François, Camille, 27 janvier à Alès
- MERY BALAGUER Izydora, Lydie, 28 novembre à Alès
- MICHELET CHEVALLIER Dana, Laura, 1er décembre à Alès
- PASCAL Alba, Rose, 31 juillet à Alès
- SANZ Giulia, 16 mai à Alès
- TEISSIER Zoé, 7 mars à Alès

RECONNAISSANCES PRÉNATALES 2020

- COURBETTE Kévin, André et RENAULT Barbara, 15 mai
- GARNIER Tanguy, Alexis, Hugo et DRIE Laura, Claire, Yvonne, 9 novembre
- NAMUR Virgile, Henri, Arthur et TEISSIER Pauline, Louise, 9 novembre

MARIAGES 2020

Tous nos vœux aux mariés de l'an 2020

- WILL Jason, Quentin et ALILI Inès, Sarah, 27 juin
- LHÔTELIER Louis, Guy, Joseph, Marie et PLONGERON Josiane, Georgine, Lucienne, 6 juin
- TABAROT Pierre, Eugène et MATÉO Valérie, Véronique, 6 mars

DÉCÈS 2020

Nous exprimons nos sincères condoléances et l'assurance de toute notre affliction aux 38 familles endeuillées en 2020.

- RUIZ Angèle, 1er décembre
- GENTÈS Max, Jean, Jacques, 21 novembre
- VINASSAC Hélène, Albertine, 15 novembre
- LAURENT Marie, Augusta, 1er novembre
- JOURDAN Eric, 29 octobre
- POLGE Max, Alexis, 27 octobre
- MALLIA Françoise, Carmen, 24 octobre
- BARTHES Jacques, André, 22 octobre
- DECHAUMEL Daniel, Jean-Henry, 16 octobre
- ROUSTAN-LABOURET Jean, Elie, 5 octobre
- NICOLAS Yvette, Marie, Louise, 11 octobre
- GIANNINI Patrick, Raymond, Robert, 8 octobre
- PALLIÈRE Denise, Alice, 7 octobre
- CALAIS Danièle, Andrée, 25 septembre
- AMBLARD Suzette, Yvonne le 3 septembre
- COMMARE Léone, Renée, Henriette, 8 août
- DIMECK Suzanne, Michelle, Adrienne, 1er août
- VIL Claude, 23 juillet
- CARMONA Germinar, 19 juillet
- OFFREDI Emile, 17 juillet
- GUY Pierre, 14 juillet
- CAMPOS Colette, 8 juillet
- LIBOUREL Josette, Jeanne, Marie, 4 juillet
- BONICEL Marie-Paule, Yvonne, 26 juin
- COMBIS Gilbert, André, 15 mai
- YAHIAOUI Haouas, 25 avril
- FERNANDEZ Marcel, Robert, 12 avril
- VICEDO Michèle, Ginette, 6 avril
- PIC Lucie, Marthe, Paule, 1er avril
- CONSTANT Hélène, Françoise, Pierrette, Dorothee, 27 mars
- BOUNIOL Camille, Pierre, Dominique, 24 mars
- TOMAS Isabel, 23 février
- RIZZO Jeanne, 17 février
- LEGAL Didier, Albert, 24 janvier
- CABANEL Thierry, André, 22 janvier
- BRUNEL Joëlle, Danielle, 18 janvier
- BRUGUIÈRE Eliane, Alice, Renée, 8 janvier
- JAHIER Yvon, 4 janvier.

PACS 2020

À cause du confinement et des mesures sanitaires beaucoup de cérémonies ont été annulées ou reportées.

Nous comptons 3 mariages et 10 pacs pour cette année 2020.

Nous renouvelons toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur à ces jeunes couples.

Nous avons choisi de vous présenter :



11 décembre 2020 : dernier pacs célébré entre Yasmine BOUKHOUF et Romain ISIDORE



22 février 2021 : 1er pacs célébré entre Kathleen WINTERFIELD et Lionel TRIPOLI

Nous leur souhaitons un long et heureux chemin ensemble et la réalisation de tous leurs projets.

saint
JULIEN
les ROSIERS

INFORMATION MUNICIPALE
SAINT JULIEN LES ROSIERS
MARS 2021

Commission de rédaction, membres de la commission information : Serge BORD, Pierre PIC, Abiba GEORGES, Patrick HIGON, Olivier POUDEVIGNE, Claire DEVISE, Danielle LIS, Bernard MOUTON.

Mairie Saint Julien Les Rosiers
376, avenue des mimosas, 30340 Saint Julien Les Rosiers
Tél. 04 66 86 00 59 - Fax 04 66 86 83 00
mairie-les-rosiers@orange.fr
infos@stjulienlesrosiers@orange.fr
www.saintjulienlesrosiers.fr

Jours et horaires d'ouverture
du lundi au vendredi 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

Réalisation : Atelier du moulin, 04 66 25 77 00
atelierdumoulin@wanadoo.fr

Ce journal
a été imprimé à
1750 exemplaires
sur papier
certifié PEFC